

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 13 février 2023

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18 H 30

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 6 février 2023 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne (en visio)
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne (en visio)
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe (en visio)
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. GEORGES Denis

Participants non élus :

- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ Mme Béatrice CLEMENT
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président demande le rajout d'un point :

- ⇒ Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Spincourt pour un séjour en classe découverte.

Ordre du jour :

1. Point sur la suppression de 4 postes d'enseignants sur le territoire de la CCDS et retour d'information sur les actions menées pour contester cette décision.
2. Demande de dérogation scolaire.
3. Réflexion sur la diminution des tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire pour les enfants des salariés de la CCPS dont le temps de travail hebdomadaire est restreint.
4. Point sur les dossiers en cours.
5. Créances éteintes.
6. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Rouvrois sur Othain pour l'achat d'équipements sportifs.
7. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Spincourt pour un séjour en classe découverte.
8. Questions diverses.

1. POINT SUR LA SUPPRESSION DE 4 POSTES D'ENSEIGNANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS ET RETOUR D'INFORMATION SUR LES ACTIONS MENEES POUR CONTESTER CETTE DECISION

Le Président informe les membres du bureau que la suppression de 4 postes d'enseignants (Mangiennes, Spincourt, Rouvrois, Damvillers) a été confirmée lors de la réunion du CDEN du lundi 6 février, malgré le vote unanime de tous les participants pour rejeter cette proposition (hors administration).

La décision définitive devrait parvenir à la CCDS dans les jours qui viennent. Un mail de l'IEN indique que les courriers vont partir prochainement pour annoncer les décisions du CDEN.

Le Président indique que le combat n'est pas terminé, il faut maintenir les actions. Dans tous les cas il ne faut pas se diviser sur ce sujet qui est trop important. Il faut maintenir notre unité.

Mme POSTAL indique qu'elle se désolidarise des propos tenus dans la presse et qu'elle est toujours dans cette volonté de rassemblement.

Mme FAUQUENOT demande quels sont les arguments de l'Education Nationale pour camper sur cette décision.

Le Président tient à rappeler que les prévisions des effectifs de l'Education Nationale ne sont pas conformes à celles issues du terrain. Il n'a pas été tenu compte par exemple des arrivées de la future MECS. Il rappelle l'action prévue d'anticiper les inscriptions scolaires pour faire mentir ces prévisions.

Le Président tient cependant à alerter les élus sur la baisse drastique des effectifs du territoire : moins 70 élèves environ entre la rentrée scolaire de 2019 celle de 2022. Il est nécessaire de s'interroger sur l'attractivité de notre territoire.

M. JACQUES rappelle la difficulté de mener à bien de nouveaux projets de construction qui pourraient permettre l'arrivée de nouveaux habitants, avec l'opposition systématique de la DDT.

Le Président rappelle que l'urbanisme va devenir un sujet à prendre en compte avec la prise de la compétence, sans lancement d'une vraie réflexion sur le PLUi les projets seront bloqués.

M. TRINOLI indique que l'application actuelle du dispositif ZAN par la DDT relève de l'abus de pouvoir. Il indique que selon lui il faut mener une vraie action politique sur ce sujet.

Mme POSTAL indique que les lotissements ne sont peut-être pas la seule solution, il faut tenir compte de la différence et de la spécificité des territoires.

Mme ANTOINE indique qu'il est nécessaire de mener une réflexion commune, au travers par exemple d'une conférence des Maires.

Le Président indique que des réunions sont prévues par secteur scolaire dans les prochains jours avec les parents d'élèves et l'IEN. La CCDS y sera forcément présente car c'est elle qui gère la compétence scolaire.

Il demande si d'autres idées d'actions à mener dans les prochains jours sont envisageables ? Il pourrait être intéressant de voir pour prendre des motions dans chaque commune.

Mme ANTOINE, indique qu'il serait intéressant de voir avec les autres intercommunalités qui sont elles aussi concernées par des suppressions, avec pour rappel la fermeture annoncée de 22 classes sur tout le Département. Il est proposé des actions au rectorat pour défendre la ruralité.

Mme FAUQUENOT indique que sur le territoire il existe un déficit de structure d'aides et d'appui à la parentalité. Avoir des classes avec des effectifs trop élevés peut alors mettre en difficulté des enfants et des enseignants.

Le Président confirme que malgré le caractère rural du territoire, les conditions d'enseignement sont difficiles également dans nos écoles, à l'instar de la société qui se tend, les comportements de certains enfants deviennent problématiques pour l'ensemble des élèves et aussi pour nos agents lors des temps de restauration scolaire et de périscolaire.

Les élus regrettent aussi cependant le manque d'implication des parents d'élèves qui semblent moins mobilisés qu'avant, peut-être le signe d'une désespérance.

Le bureau décide de solliciter le conseil communautaire pour appuyer toutes les démarches visant à s'opposer à cette décision de fermeture de 4 postes d'enseignants sur le territoire en continuant les interventions auprès des parlementaires.

2. DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2023-02-13-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

↳ M. THEVENIN Jérôme et Mme PIERRET Elodie, domiciliés à ETRAYE, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant THEVENIN Axel, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.

Le Président rappelle qu'il y a déjà un frère inscrit à l'école de Rouvrois, il y a donc nécessité d'accorder la dérogation au titre de la fratrie.

↳ Mme PASQUET Lisa, domiciliée à LONGUYON, sollicitant une demande de dérogation pour son enfant ANSEL PASQUET Lou, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.

M. TRINOLI indique qu'en préalable, il est nécessaire de se rapprocher de la commune de Longuyon qui doit donner son avis, sachant qu'une convention de réciprocité existe entre la commune de Longuyon et la CCDS.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse. Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années. En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

ACCEPTÉ les dérogations scolaires suivantes :

- THEVENIN AXEL, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ANSEL PASQUET Lou à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN (sous réserve de l'accord de la commune de Longuyon)

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. REFLEXION SUR LA DIMINUTION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES SALARIES DE LA CCPS DONT LE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE EST RESTREINT

Le Président informe les membres du bureau que certains postes d'agents des services scolaires et périscolaires représentent très peu d'heures hebdomadaires (parfois moins de 5 heures).

En outre et par définition, les temps de travail concernent obligatoirement les plages du matin et du soir avant et après l'école et pendant la pause méridienne.

Par conséquent, les salariés, parents d'enfants en âge scolaire du premier degré, sont contraints d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire et à la cantine pour effectuer leur mission.

Cette dépense impacte fortement leur salaire ; ce qui rend les emplois d'animation scolaire peu attractifs et explique peut-être les difficultés de recrutement que nous rencontrons.

Le Président demande dans quelle mesure peut-on envisager la mise en place d'une aide spécifique pour ces agents.

M. TRINOLI indique que ce type de proposition nécessite une bonne réflexion car elle crée un précédent.

De nombreux échanges existent. Il est nécessaire de bien cadrer la démarche et il n'est pas possible de mener une action à la carte.

Il est rappelé l'objectif d'aider les agents qui ont des postes à temps non complet et parfois coupés dans la journée qui doivent trouver un mode de garde durant leur service.

Dans le cadre des difficultés de recrutement, Mme FAUQUENOT demande si une réflexion pourrait être menée pour passer des contrats avec des agences d'intérim.

Les derniers arbitrages seront soumis au conseil communautaire.

Il sera donc proposé au conseil communautaire de valider le tarif des prestations périscolaires et de restauration scolaire bonifié pour les agents concernés par cette problématique.

4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

➤ DOSSIERS DETR :

Le Président rappelle que l'appel à projet DETR doit être déposé pour le 28 Février.

Plusieurs dossiers sont envisageables :

⇒ Dossier du RPI du Bois Brûlé :

Le dossier a été scindé en deux tranches à la demande de la Préfecture lors de l'appel à projet 2022. Le Président rappelle que l'Etat a tenu ses engagements pour cette première tranche en accordant 1 127 755 € de DETR et 733 603 € de DSIL.

Considérant l'état d'avancement du dossier, il serait sans doute nécessaire de décaler le dépôt de la seconde tranche à la DETR 2024. Cela permettrait d'ajuster les demandes de financement aux surcoûts qui pourraient arriver à l'ouverture des plis.

Mme ANTOINE indique qu'il est nécessaire de vérifier si d'autres subventions sont mobilisables comme le fonds vert.

Mme ANTOINE indique que les dernières informations font état d'une envolée des prix sur les derniers appels d'offre lancés par les collectivités voisines.

M. BONTEMPS indique qu'il pourrait être envisagé des fonds FEDER si le bâtiment obtient la labellisation passive.

⇒ Pose de panneaux photovoltaïques :

Un projet est à l'étude concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux et notamment les écoles avec de l'autoconsommation collective qui permet de partager l'électricité produite par une installation entre plusieurs bâtiments.

⇒ Projet d'extension de la maison de santé de Damvillers :

Les professionnels de santé de la MDS de Damvillers ont sollicité la CCDS et la Commune pour leur faire part d'un besoin d'extension pour leur activité. Effectivement, il serait nécessaire de prévoir la création de deux nouveaux cabinets de médecin généraliste : un troisième médecin étant maintenant installé depuis la fin de l'année et la possible arrivée d'un quatrième dans les mois à venir.

Le Président indique qu'il sera reçu la semaine prochaine par Madame la Sous-Préfète pour discuter de ces dossiers et voir les modalités possibles de subventionnement.

➤ GESTION DU FONCIER :

Le Président indique que la CCDS dispose d'un terrain sur Dommary Baroncourt actuellement loué à un exploitant via la SAFER qui va arrêter son activité.

Il demande la possibilité de mener une réflexion sur le devenir de ce terrain et par exemple la question d'une installation agri-photovoltaïque.

➤ DOSSIERS GENADRMERIE :

Le Président indique qu'une prochaine réunion est prévue avec les représentants de la Gendarmerie nationale pour cerner au mieux leurs attentes et échanger sur le meilleur maillage territorial envisageable.

5. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2023-02-13-02

Un dossier de surendettement a été transmis par la Trésorerie de Verdun. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

↳ 229,03 € sur le budget ordures ménagères.

↳ 1 767,53 € sur le budget général.

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget ordures ménagères** pour un montant de 229,03 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 229,03 euros sur le compte 6542.

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget général** pour un montant de 1 767,53 euros.
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 1 767,53 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 1 (JACQUE Philippe)

6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE ROUVROIS SUR OTHAIN POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Président rappelle la demande du directeur de l'école de Rouvrois sur Othain pour l'achat d'équipements sportifs.

En effet, après avoir fait un inventaire du matériel existant que les élèves utilisent régulièrement, le directeur a fait le constat d'un manque d'éléments de construction de parcours.

Un devis est parvenu aux services administratifs pour un montant de 2 423,00 euros TTC.

Mme ANTOINE demande si l'association des parents d'élèves pourrait porter ce dossier afin de pouvoir bénéficier de fonds supplémentaires comme notamment le dispositif DIV'AP porté par la Région Grand Est.

Les élus soutiennent le projet et donnent leur accord de principe sur une aide et notamment un soutien technique pour le montage de dossier.

Néanmoins, avant de se positionner sur l'octroi d'une subvention, ils souhaitent prendre plus de renseignements concernant les financements possibles de la Région.

Cette affaire sera présentée lors d'une prochaine réunion de bureau.

7. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE SPINCOURT POUR UN SEJOUR EN CLASSE DECOUVERTE

AFFAIRE N° 2023-02-13-04

Le Président informe les membres du bureau que les 4 classes primaires de l'école de Spincourt envisagent un séjour de classe découverte intitulé « milieu montagnard – Mont Blanc » d'une durée de 5 jours et 4 nuits (du 25/06/2023 au 01/07/2023), aux Houches en Haut Savoie.

Le coût réel par enfant pour ce séjour s'élève à 446.08 euros par élève.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école de Spincourt pour un projet de séjour en classe découverte intitulé « milieu montagnard – Mont Blanc » d'une durée de 5 jours et 4 nuits (du 25/06/2023 au 01/07/2023), aux Houches en Haut Savoie.

Considérant le plan de financement primitif présenté par les enseignantes,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 euros qui s'ajoutera à la subvention « sortie de fin d'année » d'un montant de 750.00 euros.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ REOUVERTURE DE L'API DE MANGIENNES :

Après de nombreux mois d'attente l'API a enfin ouvert ses portes. De nombreux mois ont été perdus le temps de réception et d'installation des portes extérieures et intérieures par l'entreprise. Le devis avait été signé mi-October.

➤ REUNION DU COMITE TECHNIQUE DU SDIRVE DE LA FUCLEM :

Le Président indique qu'un schéma départemental de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques est en cours par la FUCLEM. Il sera déposé en Préfecture dans les prochains mois. Il vise à anticiper le maillage du territoire de ces infrastructures essentielles pour accompagner l'essor du parc de véhicules électriques et son explosion prévue dans les années à venir. Il doit servir d'outil à l'aménagement du territoire et éviter la création de fracture territoriale.

➤ REUNION AVEC LES SERVICES DU DEPARTEMENT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue cet après-midi concernant le devenir de la compétence eau et assainissement au 01/01/2026.

Le Président avait demandé à M. BRELLE, président du Syndicat des eaux de Mangiennes, à M. CAPUT, vice-président du SIEP et à M. TRINOLI, élu au Syndicat des eaux de Pierrepont de participer à la réunion.

Il s'avère que le point problématique relève surtout des communes autonomes pour l'eau potable ET/OU l'assainissement. Au 1/01/2026, de fait cette compétence sera transférée à la CCDS.

Il est nécessaire d'anticiper ce transfert.

➤ TOURNEE VOIRIE :

Le Président indique qu'il veut réfléchir à la meilleure solution pour renouer avec la tournée voirie sans voir arriver une vingtaine d'élus dans les communes.

➤ ENVIRONNEMENT :

GEMAPI : M. CAPUT indique que les négociations sont en cours sur les différentes communes concernées par le projet, la dernière s'étant déroulée à Sorbey.

Mme BERTIN indique qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur l'adhésion de la CCDS au dispositif « communes nature » afin de mener une gestion différenciée des espaces verts sur nos sites.

Mme POSTAL indique avoir participé à l'assemblée générale de l'AAPPMA de Montmédy qui demande la réflexion d'un projet de cheminement pour aller aux Ballastières en continuité du chemin existant allant jusqu'à la ZAE des Grèves.

M. PROT rappelle qu'un chemin piéton existe déjà pour accéder en toute sécurité du village jusqu'aux Ballastières et que la demande de l'AAPPMA implique la traversée de la RD hors agglomération ce qui est très dangereux et sera refusé par l'ADA.

➤ **MARCHE DU SOUVENIR A AZANNES :**

Il est rappelé que la Marche du Souvenir se déroulera ce week-end comme tous les ans avec le soutien et la mobilisation des membres de l'Office du Tourisme.

La séance est levée à 21 H 00.

Délibérations examinées :

1. Demande de dérogation scolaire.
2. Créances éteintes.
3. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Rouvrois sur Othain pour l'achat d'équipements sportifs.
4. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Spincourt pour un séjour en classe découverte.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL

